

# Liste des délibérations du conseil syndical du 21 février 2023

Approbation du procès-verbal				
Délibération n° 20230221-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 21 décembre 2022	Approuvée			
<u>Finances</u>				
Délibération n° 20230221-02 Débat d'Orientation Budgétaire pour les budgets : Stade de football et Pôle Technique	Approuvée			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

République Française

#### DEPARTEMENT DE LA LOIRE





# SIVOM Le Rieu 1. route de la Tour - 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE

### DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL du 21 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 10

Vote par procuration: 0

Nombre de conseillers votants : 10

Le 21 février 2023, à 9 heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Le Rieu, légalement convoqué le 14 février 2023 s'est réuni en mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE 42800, sous la présidence de Monsieur Martial FAUCHET, Président.

En présence de : Martial FAUCHET, Fabrice DUCRET, Sylvie BONJOUR, Claude CHIRAT, Jean-Georges LAURENT, Jean-Louis CHOUVELLON, Julien FREYCON, Marie-Josèphe BONNAND, Andrée GILLIER

Secrétaire de Séance : Julien FREYCON

### 01. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL **DU 21 DECEMBRE 2022**

Rapporteur : Monsieur le président

Il vous est proposé d'approuver le compte-rendu du conseil syndical du 21 décembre 2022.

Après avoir délibéré, le conseil syndical,

Décide d'approuver le compte rendu du conseil syndical du 21 décembre 2022.

Le président, Martial FAUCHET

Fait à Saint Martin la Plaine, le 21/02/2023 Affiché publié le 22/02/2023 Transmis au contrôle de légalité le 22/02/2023 Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

042-200060168-20230221-20220221-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023





République Française

# SIVOM Le Rieu 1, route de la Tour - 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE

### **DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL** du 21 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 10

Votes par procuration: 0

Nombre de conseillers votant : 10

Le 21 février 2023, à 9 heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Le Rieu, légalement convoqué le 14 février 2023 s'est réuni en mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE - 1 route de la Tour - 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE, sous la présidence de Monsieur Martial Fauchet. Président.

En présence de : Martial Fauchet, Fabrice Ducret, Sylvie Bonjour, Claude Chirat, Jean-Georges Laurent, Sébastien Meiller, Jean-Louis Chouvellon, Marie-Josèphe Bonnand, Andrée Gillier,

Secrétaire de Séance : Julien Freycon

### 02. Débat d'orientation budgétaire

La loi d'administration territoriale de la République du 2 février 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Plus récemment l'article 107 de la loi sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5111-36 du code général des collectivités territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le rapport complet fait l'objet d'une présentation par Monsieur Martial FAUCHET pour le « Pôle technique » et par Monsieur Fabrice DUCRET pour le « Pôle « stade de football » ».

### **BUDGET « FOOTBALL »:**

Monsieur Fabrice Ducret présente le rapport d'orientation budgétaire du budget « Football ».

Une erreur de plume est constatée, elle sera corrigée, le résultat de l'exercice est bien de 33 255,88 euros

Jean Louis Chouvellon : Concernant l'électricité, seuls les 10/12° ont été facturés. Il faut donc prévoir le paiement de 14 mois en prenant en compte l'augmentation du coût de l'énergie.

Jean-Georges Laurent demande si l'éclairage du foot est considéré comme éclairage public ?

**Jean Louis Chouvellon**: Le foot est éclairage public mais il est facturé avec un an de retard, donc l'augmentation du coût de l'énergie sera facturé en 2024.

Julien Freycon propose une augmentation de 4 800 à 6 000 euros.

**Jean Louis Chouvellon** indique un montant exact : 4 017,12 combustibles (article 60621) + 3 565,19 (article 65888) redevance au SIEL

Martial Fauchet indique que pour 2023 il va falloir se poser la question des charges de personnel affecté au stade de football.

Il en sera reparlé lors de la prochaine séance avec des éléments consolidés.

Quelle entreprise on utilise pour faire l'entretien des locaux, la maintenance, et de quelle façon ?

Un débat s'instaure sur les impôts et taxes.

Le conseil équilibre le budget par la somme de 86 760.20 euros au 73111.

Il est débattu du fonctionnement du « Football ». Comment serait-il possible de trouver d'autres recettes ?

### **BUDGET POLE TECHNIQUE:**

Martial Fauchet présente le rapport d'orientation budgétaire du budget « Pole technique».

**Jean-Louis Chouvellon** précise les dépenses d'énergie. IL propose d'ajouter 30 % aux dépenses soit 2 500 divisé par 2 (six mois de fonctionnement) : 1 250,00 euros arrondi à 1 500 euros fonction de la réception des factures.

La DGS fera une proposition d'assurances après le 30 juin 2023.

Saint Etienne Métropole a fait une proposition de marché « Formation ». Si c'est dans les temps, on verra pour inclure ce CACES dans ce marché.

Andrée Gillier : Un débat s'instaure sur la partie versement d'indemnité à la DGS de Saint Martin la Plaine et à la comptable de Saint Joseph.

Martial Fauchet précise que ceci a été décidé après un an de fonctionnement.

**Fabrice Ducret** : Il était question après un an de mettre en place une indemnité pour la comptable de Saint Joseph. Cependant, le SIVOM compétence Pole Technique s'arrêtant au 30 juin 2023, Fabrice Ducret ne demandera pas d'indemnité pour la comptable de Saint Joseph pour quelques mois seulement.

La séance a été consacrée à l'élaboration finale du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport complet est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité.

prend acte du débat d'orientation budgétaire 2023



Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE, le 2 mars 2023 Affiché publié le 2 mars 2023 Transmis au contrôle de légalité le 2 mars 2023 Ont signé au registre tous les membres présents Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations. Le président, Martial Fauchet

